



# CONSEIL MUNICIPAL

## 13 09 2018

---

---

**Etaient Présents** : Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, André VAN COMPERNOLLE, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, Valérie LOPPIN, adjoints au Maire,  
Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Jacqueline REDOUTÉ, Dominique BERGER, Pascal CARLIER, Valérie DUMOULIN, Christine CHAUVEAUX, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Agnès CUILIER, Cédric THIRY conseillers municipaux

**Pouvoirs** : Dominique PÉRIN NETZER à Jean VIGOUROUX  
Jean-Louis RUMÉRIO à André VAN COMPERNOLLE  
Monique BAUDART à Lionel CORDIER  
Guy BIGIN à Dantès MARTINELLI  
Dominique MARCOUX à Philippe CHENE  
Véronique BALTAZART à Jean MARX  
Patrick MECHERI à Cédric THIRY

**Excusés** : Marie-José CLERMONT, Samir BEN-ZAHI

---

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A RENDU LES DÉCISIONS SUIVANTES :**

- Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé ;
- Les statuts actualisés de la communauté urbaine Grand Reims ont été approuvés
- Il a été décidé d'attribuer une subvention de 5000€ à l'association « Burkina Technic » pour le financement du système de pompage d'une ferme pilote à Diapaga.
- Il a été décidé d'autoriser les magasins à ouvrir 12 dimanches à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Il a été décidé d'acheter un local à usage commercial au 2 rue du Docteur Roux au prix de 822 000€ pour un terrain de 1299m<sup>2</sup>.
- Il a été décidé de céder les parcelles AT 124,125 et 131 pour une surface totale de 29 337m<sup>2</sup> au prix de 12€ le m<sup>2</sup> soit un total de 352 044€.
- Il a été décidé que la numérotation des immeubles rue Paul Doumer et rue de la Paix – Chant du coq est arrêtée conformément au plan et aux modalités fixées par arrêté municipal et sera transmise auprès du Centre des Impôts Fonciers de Reims.

- Il a été décidé que pour le retour de la semaine à 4 jours et le plan mercredi, le Maire est autorisé à signer le PEDT.
- Il a été décidé de créer un mi-tarif pour les centres de loisirs et la restauration scolaire pour les enfants en garde alternée dont les familles ont opté pour le prélèvement automatique.
- Il a été décidé d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs passées entre la commune et les associations suivantes : Cormontreuil Football Club ; Cormontreuil Champagne Basket ; Cormontreuil Tennis Club et la Maison des Jeunes d'Education Populaire.
- Il a été décidé d'adhérer à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims.